

FALAISE MONTS D'ERAINES

Mairie de Falaise CGAF

LFAS
FIR PARIS

(c--)(II)

48°55'37"N 000°08'41"W - 513 ft (18 hPa)

HOR ETE : -1 HR
AGA RWY 06/24 850 x 100 BG
 AVT (1) 100 LL (CIV/MIL)
 RFFS Niv 1
COM A/A 123,175 Auto-info

@ Exploitant : contact@aerodromedefalaise.fr
 📞 ACB de falaise : 02.31.90.06.54 - Caen Falaise Planeur : 06.79.03.06.51.

OBS BRIA : BORDEAUX - VFR de nuit : NIL
 (1) HX : paiement comptant.

REST AD réservé aux ACFT basés et à ceux basés sur AD voisins. Activité ULM réservée aux ULM basés et/ou autorisés par l'Exploitant.
 TKOF et LDG interdits si planeur en piste, sauf contact radio avec le CDB du planeur en attente de décollage. Roulage interdit hors RWY et TWY.
 Attention : de mai à juin : fauchage de RWY possible par un tracteur avec gyrophare.
Activité Voltige sur AD N°6293.
 AEM N°8399 : 1000ft ASFC/1600 ft AMSL, 0800-2200 de jour uniquement.

FAYENCE

ACB (AAPCA)

LFMF
FIR MARSEILLE

(a)(II)

43°36'29"N 006°42'06"E - 738 ft (27 hPa)

HOR ETE : - 1 HR
AGA RWY (1) 10R/28L 830 x 60 BG
 (2) 10L/28R 785 x 160 BG
 14/32 650 x 80 BG
 AVT NIL
 RFFS Niv 1
COM A/A 119.050

📞 ACB Association Aéronautique Provence Côte d'Azur : 04.94.76.00.68 Fax 04.94.84.14.81

OBS BRIA : BORDEAUX
 (1) ACFT. Utilisation simultanée des deux pistes ACFT/VAV interdite
 (2) GLD

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. TKOF et LDG interdits sur la RWY 14.
 Activité RWY 32 (TKOF et LDG) réservée aux planeurs.
 Activité RWY 10L et 28R réservée à l'activité planeurs SR-SS.
 Utilisation simultanée piste planeurs et piste avions interdite.
 LDG et TKOF avions seront interrompus si un planeur est immobilisé sur la piste planeurs à moins de 30 m de la limite commune aux pistes planeurs et avions.
 AD à utiliser avec précautions hors pistes pour le roulage.
 LDG difficiles par vents fort de NW (mistral). Fortes turbulences causées par cisaillements de vent et rotor sur AD. *Création de 2 zones de perte d'altitude planeur* de rayon 1 km centrés respectivement pour RWY 10L et RWY 28R à 1600 m dans le 330° et 030° du cercle d'identification du terrain : "FAYENCE" respectivement nommées "Zone de perte d'altitude 10" et "Zone de perte d'altitude 28".
Nuisances sonores : -Limitation à 2 tours de piste pour les aéronefs extérieurs. -Tour de piste "basse hauteur" interdit pour les aéronefs extérieurs.
Treillage planeurs N°984. *Activité Voltige sur AD N°6954.*
Activité AEM N° 9705 : 500 ft ASFC, SR-SS, activité interdite si RWY 32 en service. Vols radiocommandés : contact préalable auprès de l'Exploitant.

FEURS/Chambéon

ACB

LFLZ
FIR MARSEILLE

(a)(II)

45°42'24"N 004°11'49"E - 1095 ft (39 hPa)

HOR ETE : -1 HR
AGA RWY 15/33 940 x 60 BG
 AVT NIL
 RFFS Niv 1
COM A/A 123.5

📞 ACB Air Club du Forez : 04.77.27.81.25

OBS BRIA BORDEAUX - VFR de nuit non agréé.

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. QFU 333 préférentiel cause environnement.
 Roulage interdit hors TWY et RWY.
Activité Voltige N°6833. AEM N° 9715 : 800 ASFC/1900 AMSL.

F

FIGARI/Sud Corse

CCI d'Ajaccio et de la Corse du Sud

LFCF

(a) (II) (III)

FIR MARSEILLE

41°30'08"N 009°05'48"E - 85 ft (3 hPa)

HOR ETE : -1 HR**AGA**

RWY

05/23

2480 x 45

Béton Bitumineux 69 F/C/W/T

PAPI

PAPI 05 pente 3.5° (6.1 %) MEHT 51 ft (décalé 5° à droite)

PAPI 23 pente 3.5° (6.1 %) MEHT 51 ft (décalé 1.5° à gauche)

AVT (1)

100 LL - TR0 (CIV/MIL) - Lubrifiant : NIL

D.P.S (2)

RFFS (3)

Niv 7 ou 5

COM

ATIS

118.730

☎ 04.95.71.10.99

APP Ajaccio

121.050

(au-dessus de 3500/2000 ASFC)

SOL

121.805

TWR

120.300

NDB

FA

325.000

047°/8.6NM THR 23

VOR/DME

FGI

116.7 / Ch 114X

343°/857m THR 05

ILS/DME 23

GR

110.5 /329.6 / Ch42X

287°/102m THR 05 (LOC)

MET

0115-2215

☎ (IFR) : 04.95.30.09.44 (Bastia Poretta)

☎

AD : 04.95.71.10.01 ou 04.95.71.10.10

Fax AD : 04.95.71.10.00

CCI : 04.95.23.56.00

Fax CCI : 04.95.23.56.01

TWR : 04.95.71.10.80

Chef CA : 04 95 71 10 82/06 11 55 61 73

ATS

HOR annoncés par NOTAM.

OBS

BR1A : AJACCIO

(1) 0430-2000. En dehors de ces HOR O/R au 04.95.71.10.21 ou Fax : 04.95.71.10.22.

Paiement comptant, carte bancaire ou carte Total.

Aviation Générale : AVT uniquement sur PPR auprès de l'exploitant d'AD.

(2) Douanes Ajaccio : 0400-1600 PN 6h.

☎ 09.70.27.89.77 / 06.64.56.42.61 - Fax : 04.95.22.50.45

Police : Vols Internationaux 0400-1500 PN 6h à PAF Figari

PAF Figari : 04.84.52.05.15 / 07.85.84.35.57 -

PAF Ajaccio H24 : 04.95.23.63.70 - Fax : 04.95.20.47.04

(3) Niv 7. Niv 5 si pas d'ACFT programmé classe 6,7 dans la journée.

Niveau RFFS assuré pendant les horaires d'activation CTR.

REST

Circuit d'AD côté Nord déconseillé. Altitude circuit d'AD recommandée 300 m (1100ft).

Vols internationaux dans la période horaire 0600-1800, préavis douanier et policier de 6h.

AD réservé aux ACFT munis de radio. Demi-tour sur piste interdit.

Limitation à 20 kt de vent traversier sur piste mouillée.

Accessibilité AD : pour l'Aviation Générale, PPR obligatoire pour la saison IATA été avec un préavis de 12 h avant le départ auprès de l'exploitant (CCI) par E-mail :

fsc.ppr@sudcorse.cci.fr

Du 1er juin au 30 septembre, les tours de piste sont soumis à l'accord du service de contrôle.

De juin à septembre, stationnement tous monomoteurs sur parking non revêtu.

Franchissement Mt Caldarello (altitude 388 ft, QDR 232° 1.7 NM AD, balisé de nuit) assuré par PAPI.

Circuit basse hauteur : circuit préférentiel par le Nord 300ft minimum réservé aux besoins de l'instruction.

DANGERS : Turbulences en approche : RWY 05 : la trajectoire d'approche est soumise à des turbulences, quelle que soit la direction du vent.

RWY 23 : par vent moyen et fort, plus particulièrement de secteur W-NW, de fortes à très fortes turbulences sont susceptibles d'être rencontrées aux abords de l'AD. Il est recommandé de ne pas initier l'approche par vent fort > 25G35 kt. En approche RWY 05 : présence d'une toiture photovoltaïque pouvant entraîner un éblouissement peu avant le passage travers hangar (environ 900 m avant le seuil 05 et 70 m sur la droite de l'axe de piste).

Utilisation obligatoire des raquettes intermédiaires ou de fin de piste.

Activité ULM : interdite entre le 01/06 et le 30/09 les Sam/Dim/JF. En dehors de ces périodes, utilisation AD sur autorisation des services ATS uniquement avec préavis de 7 jours.

FIGEAC/Livernon

(a) (II)

Comité de gestion

Mairie de FIGEAC

LFCF

FIR BORDEAUX

44°40'21"N 001°47'17"E - 1085 ft (39 hPa)

HOR

ETE : -1 HR

AGA

RWY (1)

11/29

900 x 30

PM

5.7 t

11/29

280 x 20

BG

AVT (2)

100 LL : HX

RFFS

Niv 1

COM

A/A

123.500

NDB

FC

395.000

206°/184 m ARP

☎ Exploitant AD : 05.65.50.05.40 Fax : 05.65.50.02.33
ACB : 05.65.40.57.04

OBS BRIA : BORDEAUX
(1) Réservée aux ULM basés
(2) Paiement par chèque, espèces.

REST Enneigement possible, se renseigner auprès du BRIA BORDEAUX.
Utilisation simultanée de la piste ULM et de la piste revêtue interdite.
ATT interdit si un ACFT est immobilisé sur une raquette.
Les accotements S de la piste revêtue sont utilisable comme TWY.
Force portante de la bretelle et du PRKG : 7.5 TRSI/11TJ/21TB.
Marquage PRKG : la distance entre deux postes de stationnement est de 13 m.
QFU 109 préférentiel cause environnement et LDA maximale.
Activité Voltige N°6630.

FLERS/St Paul *CCI Ouest Normandie* **LFOG**
(a) (II) *FIR BREST*
48°44'59"N 000°35'41"W - 663 ft (24 hPa)

HOR ETE : -1 HR
AGA RWY 05/23 742 x 25 PM 2,5t/RSI
AVT 100 LL - Lubrifiants : 80 - 100 - HX (CIV-MIL)
RFFS Niv 1

COM A/A 123.500

☎ Exploitant AD : 02.33.64.68.00 ACB Flers Condé : 02.33.65.96.36
FL'air ULM : 06.07.10.24.12

OBS BRIA : BORDEAUX

REST Roulage interdit hors piste et TWY.
AEM N°8385 à proximité Sam, Dim, JF : LS-CS, SFC/500 ft ASFC.
TWY utilisable uniquement par ACFT dont la largeur du train principal n'exécède pas 4.10 m. Eviter le survol de La Lande-Patry.

FLORAC/Ste Enimie *Communauté de communes du Pays du* **LFNO**
(c--)(II) *Haut Tarn et du Pays de Florac* *FIR MARSEILLE*
44°17'08"N 003°27'56"E - 3055 ft (110 hPa)

HOR ETE : -1 HR
AGA RWY 09/27 762 x 100 BG
03/21 650 x 100 BG
14/32 750 x 100 BG
RFFS Niv 1

COM A/A 120.425 Auto-info

☎ Exploitant AD : 04.66.44.03.92 ACB (sur AD) : 04.66.45.15.46
Fax ACB : 04.66.45.15.53

OBS BRIA : MARSEILLE

REST AD réservé aux ACFT basés et à ceux basés sur les AD voisins. AD réservé aux ACFT munis de radio. Utilisation simultanée des pistes interdite.
Du 01/04 au 31/10 : vols intenses de planeurs sur l'AD. Passage verticale du terrain interdit en dessous de 5600 (2500). Roulage interdit hors piste et TWY.
AD susceptible d'être recouvert par la neige en période hivernale, se renseigner avant utilisation auprès de l'ACB.
Activité de treuillage planeurs N°1000.

FONTENAY-LE-COMTE *Mairie de Fontenay Le Comte* **LFFK**
(a) (II) *FIR BORDEAUX*
46°26'27"N 000°47'38"W - 80 ft (3 hPa)

HOR ETE : -1 HR
AGA RWY 08/26 970 x 23 PM 5.7 t
08R/26L 960 x 80 BG
AVT 100 LL : HX
RFFS Niv 1

COM A/A 123.500
Cognac APP 132.450

☎ Exploitant AD : 02.51.53.41.41
ACB Fontenay Le Comte : 02.51.51.09.32
Planeur Club Sud-Vendée : 02.51.69.73.02

F

OBS BRIA : BORDEAUX
AD agréé VFR de nuit avec limitations (vols locaux et pilotes autorisés)

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. Utilisation simultanée des deux pistes interdite. Inutilisable hors RWY et TWY.
Piste non revêtue mixte vol moteur / vol à voile avec balisage de type planeurs.
Procédure IFR réservée aux aéronefs basés, aux vols sanitaires et aux aéronefs autorisés par l'exploitant PN 12HR avant le vol ou avant 1500 le dernier jour ouvrable avant le vol par Tél : 06 48 18 35 90 ou E-mail : LFFK@ville-fontenaylecomte.fr
Conditions de perméabilité de la zone R49 L/A pour les planeurs :
- Vols en circuits et vols locaux : notification téléphonique à Cognac APP ☎ 05.45.32.73.06 avec préavis de 30 min. Notification radio Cognac APP sur 132.450 avant pénétration dans R 49 L/A. Veille fréq. Cognac APP à l'intérieur de la zone
- Clôture en sortie de la zone R49 L/A.
*Dangers à la navigation aérienne : AEM (N° 9207) SFC / 820 ft SFC ou 900 ft AMSL - SR-SS située dans le 271°/1,5NM W de l'AD (PSN : 46 26 28 N - 000 49 46 W).
Voltige sur AD N°6352.*

FONTENAY-TRESIGNY

ACB

LFPO
FIR PARIS

(a) (II)

48°42'22"N 002°54'10"E - 371 ft (14 hPa)

HOR ETE : -1 HR

AGA RWY 12L/30R 700 x 18 PM 5.7 t
12R/30L 720 x 50 BG
PAPI 12 : 4.0° (7.0%) MEHT 12
AVT 100 LL (CIV) HX (ACB) - Carte TOTAL H24.
RFFS Niv 1

COM A/A 120.225

☎ ACB Chaubuisson : 01.64.25.91.45

@ info-chaubuisson@wanadoo.fr

OBS BRIA : LE BOURGET.
VFR de nuit agréé avec limitations (réservé aux pilotes autorisés selon consignes locales)

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. Utilisation simultanée PM et BG interdite. Piste et TWY non revêtus utilisables avec précaution après fortes précipitations. Activité ULM de classe 1, 5 et PUL interdite.
DANGER : -Présence d'une hélistrice à usage restreint située dans le 282°/2NM ARP.
-Par situation de vent soufflant entre le secteur Nord et le secteur Est, risque de turbulences fortes et cisaillements sur les 2 QFU.
Roulage interdit hors piste et TWY.
Les tours de piste d'entraînements "basse hauteur" sont réservés aux avions basés avec instructeur à bord.

FUMEL/Montayral

ACB de la Vallée du LOT

LFDX
FIR BORDEAUX

(a) (II)

44°27'33"N 001°00'26"E - 692 ft (25 hPa)

HOR ETE : -1 HR

AGA RWY 17/35 720 x 18 PM 5.7 t
AVT (1) 100 LL Lubrifiants : W 80 (CIV)
RFFS Niv 1

COM A/A 123.500

☎ ACB : 05.53.40.83.42

@ aero-fumel@orange.fr

OBS BRIA BORDEAUX.
VFR de nuit agréé avec limitations (réservé aux pilotes des ACFT basés)
(1) HX - O/R ACB - Paiement comptant, chèques ou espèces.

REST Roulage interdit hors piste et TWY et accès QFU 351.
QFU 351 préférentiel cause configuration de la piste (dénivelé).
Voie de circulation revêtue Sud d'accès parking réservée de préférence au dégagement de piste. Son utilisation de nuit est interdite.
Alignement QFU 351. Tout Aéronef doit s'arrêter à minimum de 30m du bord de piste avant d'y pénétrer. Son utilisation de nuit est interdite.